

## **Compte-rendu Assemblée Générale du 30/11/2014 de Bellenaves (03) dans les locaux de l'OCCE-03, gracieusement mis à notre disposition par son président, invité pour l'occasion, et à présent adhérent à la FNER !**

Présents : Étienne Anquetil, Philippe Wain, Michel Baron, Jean-Pierre Fayol (OCCE-03), Vincent Prémey (FSU-03), Dominique Bidet (AMRF-03).

Excusés : Sophie Tricot, Sophie Boissière, Bérangère Labalette, Alain Mesnage, Marc Thillerot, Pierre Souin, Jean Pauly

Ouverture de l'assemblée à 10h30

### **1/ Présentations réciproques :**

- la FNER : qui est-on, d'où l'on vient..., cf.<http://ecole-rurale.marelle.org> => exposé du rapport d'activités par Étienne, qui rappelle entre autres le travail en cours sur les rythmes, l'intervention à Monein (64)...

- l'OCCE : structure commode pour gérer la coopérative scolaire, mais avant tout, mouvement toujours porteur d'un idéal de pédagogie coopérative, et, notamment dans ce département, soutenu par des actions concrètes : aides matérielles, revues, aides à projets pas que financières...

### **2/ Les conventions à la mode rurale**

Depuis maintenant plus de 20 ans, de façon frontale ou rampante, et sous de nombreuses appellations, la volonté de réduire le nombre d'écoles et son corollaire, les regroupements, sont à l'œuvre, avec l'idée récurrente qu'ainsi l'école serait moins chère pour l'État.

Les derniers développements de cette politique ont amené par exemple la signature en 2013 en Moselle d'un « référentiel pour l'école rurale » qui engage l'État, le Conseil Général, l'AMRF, la FSU, le SGEN, le SE et la FCPE. Ce référentiel comporte une analyse très poussée et des préconisations très intéressantes : c'est peut-être le document le plus avancé en la matière. Néanmoins, il manque une véritable analyse pédagogique, et parmi les préconisations, on retrouve la disparition des écoles de moins de trois classes.

(voir sur le site <http://ecole-rurale.marelle.org/Referentiel-Moselle.pdf>)

Plus récemment encore, suivant l'« exemple » du Cantal, des conventions ont été signées ou risquent de l'être rapidement dans les départements des régions Auvergne et Midi-Pyrénées, avec la bénédiction de la ministre de l'EN.

Ces conventions « associent » principalement les services de l'État, les syndicats enseignants, les associations d'élus, les parents d'élèves. Je mets des guillemets car en général les termes de ces conventions sont ceux de l'État et les autres sont priés de suivre. En gros, c'est :

« Nous, l'État, on veut bien ne pas fermer (ou pas trop) de postes, mais en échange, veuillez moderniser ! - et dans moderniser, on trouve toujours une référence aux regroupements...

Au point que dans les dernières versions, on ne se donne même plus la peine de se demander si c'est bien pour les enfants, pour les enseignants, pour les parents, pour les élus, non, le critère d'évaluation de ce dispositif c'est la réduction du nombre d'écoles ! Voir par exemple convention dans le Lot...

Quand on creuse un peu, il semble que les situations sont très différentes d'un département à l'autre. Dans le Lot, attaque frontale, avec effets dévastateurs puisque la diminution du nombre d'écoles touche la quasi totalité du réseau scolaire. Et pourtant, SE et SGEN sont prêts à signer.

Dans d'autres départements, c'est plus soft...

Parfois, les élus, les syndicats, ne sont pas prêts à signer, comme en Haute-Loire. Dans d'autres régions, les services de l'État semblent être moins pressés (régions Centre, Aquitaine, à confirmer).

Contrairement à la Moselle, beaucoup de conventions ont été rédigées sans concertation, sans le temps de la réflexion, et ont entraîné de profondes divisions par exemple au sein de l'AMRF ou de la FSU qui par endroits adhèrent et ailleurs s'opposent.

Concernant la FNER, depuis longtemps nous demandons une contractualisation de la carte scolaire, qui permette enfin à tous (élus, enseignants, parents, enfants) de s'investir dans le long terme. Mais sur une vraie durée (5 ans au lieu de 3 comme proposé dans les actuelles conventions), sur des bases discutées en amont « à armes égales », et sans préalable tel que « regroupez-vous d'abord, on contractualise après ».

Dans l'état actuel des choses, nous sommes donc opposés à ces conventions.

Vincent Présumey pointe également 2 difficultés (que faire en cas d'augmentation d'effectifs si la carte scolaire est gelée ? quelle sortie du système dans 3 ans ?) et constate avec amertume que trop souvent lorsqu'on discute avec des « responsables » de l'Éducation Nationale, ils n'ont au mieux pas de vision de l'avenir, ou une vision pessimiste (le dépérissement), oubliant entre autres que l'école est un élément déterminant de repeuplement donc de redynamisation.

Dominique Bidet, invité comme président des maires ruraux de l'Allier, (arrivé en fin de réunion) a tenu quant à lui un discours favorable à la convention qu'il s'apprêtait à signer rapidement, convention dont il jugeait les contreparties acceptables (amélioration des RASED par exemple). Il n'a pas été pour autant convaincant, et n'a pas réussi à faire partager son point de vue...

Faut-il envoyer un courrier à notre ministre ? Pour qu'il soit aussi peu suivi d'effet que les précédents ? La question reste posée...

Un point a été fait sur la situation de Monein-Castet, cette école à classe unique semi-urbaine que le maire voulait supprimer pour en intégrer élèves et enseignant à l'école principale du bourg. La mobilisation importante et adroite des parents et de l'enseignant a permis d'éviter la fermeture et des solutions sont actuellement en cours de négociation pour pérenniser cette école. L'intervention de la FNER, si elle n'a pas été l'élément déterminant de cette décision, a été néanmoins très appréciée par les acteurs locaux, en tant qu'encouragement et regard extérieur. À noter que l'IEN venu dans la classe de l'enseignant a rédigé un rapport très favorable, et n'a donc pas cherché à fermer cette classe unique, ce qui est remarquable, dans le contexte évoqué plus haut (regroupements à tout prix) !

### **3/ Les « rythmes »**

Un travail de synthèse a été mené suite aux réponses à notre questionnaire, voir p. 3 & 4.

Nos prochaines rencontres prévues pour la Toussaint 2015 porteront sur cette problématique.

Claire Leconte, chronobiologiste, est partante pour y participer.

Proposition sera faite à l'AMRF d'être coorganisatrice.

### **4/ Autres sujets**

- Colloque du SNUIPP à Blois le 11 juin prochain : la FNER est sollicitée pour participer à une table ronde sur l'organisation de l'école rurale. On parlera bien sûr de l'existant, mais aussi du souhaitable !

- L'assemblée générale donne quitus au trésorier pour l'état des comptes tels qu'il nous les a fait parvenir à cette date, voir p.5.

- Aucune demande n'ayant été transmise concernant le renouvellement du bureau, et l'ensemble des sujets ayant été épuisés, le président lève la séance à 17h30.

Le secrétaire, Michel Baron

## Réforme des « rythmes » : premier essai de synthèse (fin 2014)

La précipitation ayant remplacé la réflexion globale en amont, puisqu'il a été posé comme Vérité quelque peu simpliste, cette affirmation : « les enfants sont fatigués à cause du temps excessif qu'ils passent en classe, donc raccourcissons le temps de classe », nous avons lancé dès 2013 une enquête en direction des acteurs de l'école rurale.

Les réponses, si elles sont peu nombreuses (une dizaine) sont néanmoins pleines d'enseignements. L'absence de langue de bois permet d'en valider l'authenticité.

La variété de leurs auteurs (enseignants, élus, parents) garantit un certain éventail de points de vue.

Que les contributeurs en soient vivement remerciés !

En préambule, un peu de vocabulaire...

Dénomination et ce que cela recouvre	Obligation pour les enfants	Durée hebdo	Aux manettes	Gratuité
<i>Enseignement scolaire</i> = le programme obligatoire	oui	24 h. sur 9 demi-journées	Un enseignant	oui
<i>APC = activités pédagogiques complémentaires</i> proposées par les enseignants, acceptées ou non par les parents	Oui pour les enfants concernés	1 h. pour l'enseignant, jusqu'à 1h pour les enfants	Un enseignant	oui
<i>TAP = temps d'activités périscolaires</i> Des activités à dominante artistique, sportive, ludique, parfois de simples garderies dans la pratique	non	3 h	Des animateurs bénévoles ou rémunérés par les collectivités (communes, com-com...), éventuellement un enseignant, une ATSEM volontaire...	Souvent mais parfois payant dans la pratique

Quant au *PEDT = projet éducatif territorial*, il est censé permettre de penser et mettre en œuvre ce dispositif au sein d'un territoire qui englobe plusieurs écoles et/ou communes.

Venons-en maintenant à l'objet de ce travail. Il est bien question d'*essai* de synthèse ! Pourrait-il en être autrement si l'on considère...

- l'ambiguïté du sujet : parle-t-on des rythmes scolaires ? Des rythmes des élèves ? Des rythmes des enfants ?

- le minuscule panel : une dizaine de personnes motivées au point de passer du temps sur un questionnaire non obligatoire, c'est loin de représenter l'ensemble de l'école rurale !

- l'extrême diversité des situations, des attentes et des conceptions, qui paradoxalement constitue la seule véritable constante de cette enquête.

## **Une extrême diversité des situations, des attentes et des conceptions !**

La pause méridienne d'1h30, jugée parfois trop courte, à 2h, souvent appréciée, avec activités formelles ou informelles, mais parfois jugée trop longue car raccourcissant les activités de l'après-midi et/ou retour plus tardif à la maison.

La durée des journées d'école : une durée inégale d'un jour à l'autre, c'est parfois souhaité et réalisé (très rarement le matin où il y a une demande assez récurrente de régularité sur les 5 jours)  
Les temps de transports scolaires devraient être inclus dans la réflexion.

Les intervenants : grande variété : parfois l'ATSEM et l'enseignant participent aux TAP ; sinon, animateurs souvent bénévoles, parfois en lien avec des associations locales, agents communaux, voire inter-communaux

Les activités : on trouve de tout, et parfois rien ! Des écoles en ont profité pour étendre l'éventail des propositions.

Le fait que certains enfants soient obligés d'assister aux APC pendant que leurs camarades profitent des TAP est souvent mal vécu...

Globalement, le taux de satisfaction est meilleur dans les toutes petites structures et/ou dans celles où l'habitude des partenariats était déjà une réalité, alors que les grosses structures induisent des contraintes de toutes sortes.

### Les souhaits :

- plus de régularité (d'un jour sur l'autre, d'une semaine à l'autre...)
- une journée de 5 heures revient souvent, avec léger raccourcissement des grandes vacances.
- une année de 7 semaines d'école / 2 semaines de vacances revient très souvent
- pour les maternelles, moins d'école et plus d'activités gérées par des partenaires « petite enfance » (enseignants de maternelles alors disponibles pour l'élémentaire).
- davantage tenir compte de l'existant
- meilleur taux d'encadrement
- suppression des devoirs => meilleurs rythmes
- harmonisation des budgets communaux
- du temps pour permettre des projets de qualité
- des formations adéquates...

... en attendant d'aller plus à fond sur les enjeux :

Quels besoins physiologiques, psychologiques, affectifs pour les enfants et selon les âges ?

Quelle articulation vie en collectivité / vie « à la maison » ?

Quels compromis avec la société des adultes ? ...

À suivre, donc

Et n'oublions pas que les enfants peuvent nous en apprendre long sur les réponses à donner, pour peu qu'on sache et qu'on veuille les observer, les voir et les entendre...

# **F. N. E. R. : AG du 29/11/2014 à BELLENAVES**

## **État de trésorerie au 29/11/14**

- Avoir en caisse : 28,22 €
- Avoir en banque : 780,09 €

## **Recettes 2014**

- Adhésions : 215 €

## **Dépenses 2014 :**

- Frais de tenue de compte : 24,00 €
- Assurance MAIF : 104,97 €